

Reprise des célébrations publiques à Monaco

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église universelle](#), [Perepiscopus](#)

Date : 5 mai 2020

Et ce, dès le lundi 4 mai. L'évêché a diffusé ces instructions :

1.

La dispense générale d'assistance à la messe dominicale et les jours de fêtes de précepte concédée par Monseigneur l'Archevêque demeure en vigueur afin que les personnes plus vulnérables soient incitées à demeurer prudentes. La messe dominicale continuera à être retransmise sur les réseaux sociaux et sur la chaîne de télévision Monaco Info le dimanche à 11h.

2.

Les différentes églises & chapelles demeurent ouvertes. Le port du masque devient obligatoire pour les fidèles et le personnel dès leur entrée.

3.

Une signalétique placée à l'entrée rappelle les gestes barrières et mentionne le nombre de fidèles autorisés à l'intérieur. Ce nombre est déterminé en prenant comme base un

maximum d'une personne pour 4 m² et le respect d'une distanciation sanitaire de 1,5 m.

4.

Un distributeur de produit hydro alcoolique est disponible à l'entrée. Les bénitiers doivent demeurer vides.

5.

En fonction des différents lieux, et dans la mesure du possible, une entrée et une sortie distinctes sont matérialisées et un flux de circulation mis en place – en particulier pour le mouvement de communion - pour éviter que les personnes se croisent.

6.

Les membres du clergé et le personnel veillent au respect de ces mesures et aux règles particulières d'hygiène communiquées, au nettoyage et à la désinfection des locaux et des équipements en renforçant les fréquences d'entretien et après chaque office.

7.

Dans la célébration de la messe :

- § Aucun livret de messe n'est mis à la disposition des fidèles, seules des feuilles photocopiées et à usage unique peuvent être proposées.
- § Un même micro ne peut être utilisé que par une même personne au cours de la célébration (la proclamation des lectures et des intentions de prières est assurée par le seul célébrant ou, s'il y a un autre prêtre, un diacre ou un lecteur, le célébrant proclame l'évangile et prononce l'homélie depuis le siège de présidence).
- § Le geste de paix n'est pas proposé.
- § Pour la distribution de la communion, les prêtres ou les diacres se lavent les mains - avant et après - avec du gel hydro alcoolique. Le port du masque leur est recommandé. Les fidèles sont invités à recevoir la communion dans la main.
- § Les concélébrants communient par intinction ou avec d'autres calices.

8.

Les mêmes mesures sont appliquées pour les cérémonies de baptêmes, mariages et funérailles.

A noter que l'archevêque de Monaco est membre de la Conférence des évêques de France.